

**Annexe N° 3**  
**SYSTEME D'INFORMATION ET DE**  
**COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**  
**SICAD**

**Guide du Citoyen**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

Référence : Arrêté du Ministre de l'Équipement de l'Habitat Et de l'Aménagement du Territoire en date du ..... Tel qu'il a été révisé par l'arrêté en date du ..... (Jort N° ..... du .....)

Organisme : Ministère de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire ; Direction régionale concernée

Domaine de la prestation : Entretien des routes

Objet de la prestation : Autorisation d'installation de dispositifs publicitaires sur le domaine public routier ou sur les propriétés riveraines

**conditions d'obtention**

Toute personne intéressée

**Pièces à fournir**

- Une demande sur un papier libre
- Plan de situation des lieux où seront implantés les dispositifs publicitaires
- Mémoire explicatif décrivant la nature, la composition, les formes, les couleurs, les dimensions de la publicité
- Note de calcul justifiant la stabilité et la résistance des divers éléments des dispositifs publicitaires

<b>Étapes de la prestation</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Délais</b>
— Dépôt de la demande — Etude et constat des lieux — préparation de l'arrêté d'autorisation	Service de l'entretien des routes ou service des ponts et chaussées à la direction régionale du ministère de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire concernée	20 jours

**lieu de dépôt du dossier**

Service : Bureau d'ordre de la direction régionale de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire concernée

Adresse : Selon gouvernorat

**lieu d'obtention de la prestation**

Service : Service de l'entretien des routes ou service des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire concerné

Adresse : Selon gouvernorat

**Délais d'obtention de la prestation**

20 jours

**Références législatives et réglementaires**

Loi N° 86 – 17 du 7 mars 1986 portant refonte de la législation relative au domaine public routier de l'état

Décret N°87 – 656 du 20 Avril 1987 fixant les conditions et les modalités d'installation des dispositifs publicitaires sur le domaine public routier de l'état ou sur les propriétés riveraines

Arrêté des ministres, des finances, du domaine de l'état et des affaires foncières et de l'équipement et de l'habitat du 25 Août relatif au classement des catégories d'occupation du domaine public routier de l'état et fixant les taux de redevance de cette occupation